**Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 février 2025**

**PRESENTS** : Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Sonia MAUREL - Virginie MONTES - Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG - Jean-Baptiste SANGLARD

**ABSENTS :** Gérald GIBAUD

**EXCUSES :** Séverine CELLE - Catherine MATHIEU

**SECRETAIRE DE SEANCE**: Jean-Yves CHAZALLON

**Le conseil municipal approuve la séance du 6 décembre 2024**

**Ordre du jour :**

* **Création du budget Charigou 3**

Le conseil municipal souhaite poursuivre le lotissement de Charigou d’où la nécessité de créer un nouveau budget annexe qui s’intitulera « lotissement Charigou 3 ». En 2025, un permis d’aménager va être déposé. A l’automne, la consultation des entreprises aura lieu. Ce qui devrait permettre un début des travaux en 2026.

L’entreprise retenue pour les études et la maîtrise d’œuvre du lotissement est AB2R. Le coût de ce projet est de 30 000 € HT.

* **Régularisations foncières avec le Département 43**

Le Département de la Haute-Loire souhaite régulariser plusieurs petites parcelles appartenant à la commune et se trouvant sur des routes départementales. Les documents d’arpentage et d’acte seront à la charge du Département. Le conseil municipal donne son accord.

* **Tarifs redevances eau et assainissement**

En 2025, l’agence de l’eau a mis en place de nouvelles redevances sur l’eau et l’assainissement, celles-ci remplaceront la redevance « lutte contre la pollution » et la redevance « modernisation des réseaux » qui apparaissaient sur les factures des abonnés.

Ces nouvelles redevances s’intituleront redevance pour la performance des réseaux d’eau potable et pour la performance des systèmes d’assainissement collectif. Elles seront de 0.02 €/m3 pour l’eau potable et de 0.084 €/m3 pour l’assainissement en 2025. Ensuite à partir de 2026, elles seront fixées par l’agence de l’eau selon la performance des réseaux de chaque commune d’où la nécessité d’avoir de bons réseaux et une station d’épuration performante.

* **Investissements 2025**

Le conseil municipal a commencé d’envisager les investissements 2025 :

* Achat d’une épareuse, d’un karcher, d’une étrave, de chaînes à neige, d’un poste à souder, d’une boulonneuse à choc
* Réfection du toit de l’auberge
* Isolation extérieure des 3 pavillons du lotissement du pont et pose de volets roulants
* Réfection de voiries communales
* Changement de la cuisine de l’auberge (piano, four, hotte, friteuse)
* Changement des barrières Place de la Mairie
* Rénovation de l’appartement au-dessus de la bibliothèque
* Achat de chaises de bureau
* Changement des blocs de sécurité au centre d’accueil
* Isolation du pignon sud du centre d’accueil
* Réfection du captage de Matarel
* Adduction d’eau jusqu’au Ranchet
* Réfection de la station d’épuration et restructuration des réseaux d’eaux usées du lotissement du Pont
* Réfection des peintures de la salle des fêtes et de la salle de la mairie

Pour certains de ces investissements, la commune bénéficiera de subventions de la Région, du Département, de la communauté de communes et de l’agence de l’eau.

**Convention assistance retraite avec le CDG 43**

Il convient de renouveler la convention assistance retraite avec le centre de gestion qui a pris fin le 31 décembre 2024. Celle-ci sera repartie pour 3 ans soit jusqu’au 31 décembre 2027. Elle consiste en l’élaboration et la mise à jour des dossiers retraite des agents ainsi qu’à la liquidation des pensions. Le conseil municipal donne son accord.

Le Maire Le secrétaire de séance

Philippe DELABRE Jean-Yves CHAZALLON